COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2026

TARIF CANTINE ET GARDERIE SCOLAIRE 2026/2027 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, par 15 voix pour, que le tarif cantine passe à 3.35 € pour un repas enfants, et pour un repas adulte à 4.60 € et ce, à compter du 1er octobre 2025 et fixe le tarif repas de secours à 5.60 € à compter du 1er octobre 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, par 15 voix pour, que le tarif actuel appliqué pour la garderie municipale reste identique à l'an dernier soit 1.00 €/la demi-heure et pour les plages horaires acceptées exceptionnellement de 7 h 00 à 7 h 30 et de 18 h 30 à 19 h 00, les laisser à 2 € la demi-heure.

REGLEMENTS CANTINE ET GARDERIE 2026/2027 :

Une modification CANTINE : Si un enfant est malade ou absent et qu'un autre enfant veut prendre sa place, la Mairie doit en être impérativement informée RAPIDEMENT afin de prévenir le personnel de ce changement. Mairie : 03.28.43.60.57 ou mairie.thiennes@wanadoo.fr.

Une modification GARDERIE : Précision qu'en cas de manquement de paiement, la Mairie pourra interdire l'accès à la garderie. Il est demandé également à chaque famille une boîte de mouchoirs et pour les plus petits des lingettes et des vêtements de rechange (coupon ajouté).

CREDITS SCOLAIRES 2026/2027 :

Après en avoir délibéré, les crédits scolaires proposés sont approuvés à l'unanimité des présents et représentés.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE CLASSE DE NEIGE EN FEVRIER 2027 PAR L'ECOLE PUBLIQUE :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M. le Maire a signer tous documents nécessaires à l'octroi d'une subvention à l'Ecole Publique pour cette sortie scolaire en février 2026 à hauteur de 150 €/élève soit pour 20 élèves 3 000 €.

DELIBERATION SUR TARIF ACCORDE POUR LES COLIS DES AINES 2026 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide**, par 15 voix pour que le Colis offert aux Aînés cette année soit composé comme cité ci-dessus et fixons le tarif à 40 €/personne.

DELIBERATION DESIGNANT LES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A L'AGENCE INORD :

Après délibération, le conseil municipal, par 15 voix, décide de nommer M. BART Benoit comme représentant titulaire à l'Agence iNord et M. GFELLER Maxence comme son représentant suppléant.

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE (CAO) :

Rappel : Titulaires : Mme BOUTOILLE Estelle- M. LEGRAND Geoffrey- Mme LEGRANDE Cassandra et Suppléants : M. BRUNET Julien-Mme CHAVATTE Aurélie-M. BLONDEL Damien.

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ENERGIE, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE DU TE FLANDRE :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, par 15 voix pour, que notre Commune participe à ce nouvel achat groupé d'électricité, de gaz naturel, de gaz propane et de fioul pour une durée de 3 ans, à compter du 1er janvier 2028.

ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES :

Le montant total de ces titres de recettes s'élève à 581.40 euros.et les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, autorise M. le Maire à inscrire ces crédits en dépenses au budget 2026.

DEPENSES EXCEPTIONNELLES : FRAIS FUNERAIRES :

La commune est obligé de pourvoir à l'inhumation des personnes dépourvues de ressources suffisantes (article L 2223-19 du CGCT) : lequel dispose que « le service extérieur des pompes funèbres est une mission de service public comprenant l'organisation des obsèques », et de l'article L 2223-27 (al.1er) du même code, lequel dispose que « Le service est gratuit pour les personnes dépourvues de ressources suffisantes ».

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, accepte que la Commune paye la somme de 3 755.96 € TTC au Pompes Funèbres Cambray pour la prise en charge des obsèques qui nous sont imposés par la loi. Une action récursoire contre les ayant droits des défunts pourrait être demandée s'il y a lieu. Les crédits sont inscrits au chapitre 65 en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

CHOIX DE L'ENTREPRISE SUR DEVIS POUR LEVEE DE L'AVIS DEFAVORABLE A LA SALLE DES FETES :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 8 voix pour l'Entreprise Flash Energie de Quaëdypre, autorise M. le Maire à signer le Devis proposé pour un montant de 6 210.88 € HT soit 7 453.06 € TTC. L'Entreprise INAREG de Wormhout n'a pas obtenu de voix pour et l'Entreprise DUYME a obtenu 3 voix.

PRISE D'UN ARRETE POUR LE TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE SPECIALE DU MAIRE OU NON :

Par suite de précisions reçus, M. le Maire indique qu'il n'est pas nécessaire de prendre cet arrêté ; les pouvoirs ne seront pas transférés au Président de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre.

MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2025-038 MODIFIANT LE REGLEMENT ET LE TARIF DES CONCESSIONS AU CIMETIERE :

Monsieur le Maire explique, qu'il a été décidé en réunion du Conseil Municipal du 16 septembre 2025 de réserver les emplacements au cimetière de Thiennes uniquement aux Thiennois et de passer le tarif de la concession au cimetière pour les Thiennois à 120 € en limitant la durée à 50 ans et de laisser le tarif de la concession au columbarium à 1 000 € pour un Thiennois en limitant la durée à 50 ans. Des personnes extérieures de Thiennes désirent acheter une concession à Thiennes, aussi, la question est remise à l'ordre du jour. M. le Maire propose une réflexion et un échange à ce sujet au prochain conseil municipal.

DIVERS :

Désignation des référents pour le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial 2027-2033) :

Il nous faut proposer un référent politique et un référent technique au service transition énergétique et environnement de Cœur de Flandre agglo. Il est proposé : M. BRUNET Julien en référent politique et M. LEGRAND Geoffrey en référent technique.

Triathlon 2027 :

En 2027, à la demande du Club Triathlon d'Hazebrouck, il est demandé d'organiser ce challenge le samedi 12 juin 2027. Ainsi, les températures devraient être plus agréables. La base vélo se tiendrait sur le terrain de football au lieu de la Place et le parking serait situé près de la Gare.

Banque alimentaire 2026 :

Il est rappelé que depuis plusieurs années, la Mairie participe à la collecte nationale des denrées non périssables pour la Banque Alimentaire du Nord, action qui se déroule cette année du vendredi 06 novembre au dimanche 08 novembre 2026. Des cartons seront déposés en Mairie qui nous espérons seront bien remplis pour le ramassage qui se fait en général dans la semaine qui suit l'action soit vers le 10 novembre 2026.

Baignade interdite le long de la Lys. Plusieurs interventions du Maire cet été et mise en place de panneaux pour rappel.

Achat d'un cultivion chez PM PRO d'Hardifort, outil pratique pour le nettoyage des herbes au cimetière.

Le clocher de l'Eglise a été muni de grilles mais les pigeons passent encore par endroits, au niveau des gouttières. Il faudra poser du grillage ; sollicitation de personnes volontaires.

Sollicitation de chacun également pour entretenir le village en ramassant les déchets régulièrement lors de promenades, marches.

Rappel Repas des Aînés : Dimanche 29 novembre 2026.

Les décorations de Noël seront changées en partie. Renseignements sur devis seront pris.

La déviation pour travaux Saint-venant/Busnes qui durera 5 mois environ est reprogrammée en novembre 2026.

Arrivée du bus gratuit pour l'Automne 2027.